

Une espèce qui profite de nos erreurs ...

La renouée possède de formidables capacités de développement dans des secteurs artificialisés (remblais, enrochements, dépotoirs...). Elle a beaucoup plus de mal à s'installer dans des milieux naturels ou semi naturels équilibrés (berges de rivières boisées, prairies, forêts...). Si la Renouée est envahissante, c'est surtout parce que l'homme lui offre des opportunités de propagation par : des mauvaises pratiques de gestion (gyrobroyage, abandon des débris de coupe..), les aménagements de rivières, l'artificialisation des milieux et l'introduction involontaire (dépôts de terre contenant des rhizomes, outillages mal nettoyés ...).

**POUR TOUTES INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES,
DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS :**

→ LA RENOUÉE DU JAPON
Plante invasive

AGESEF
**Association de Gestion et de Suivi
Environnemental du Bassin du Formans**
300 rue de la Mairie
01600 Ste EUPHEMIE
www.agesef.fr
agesef@agesef.fr

Formans : Bernard Veyret 04 74 00 30 22
Morbier : Paul Moyne 04 74 00 17 13

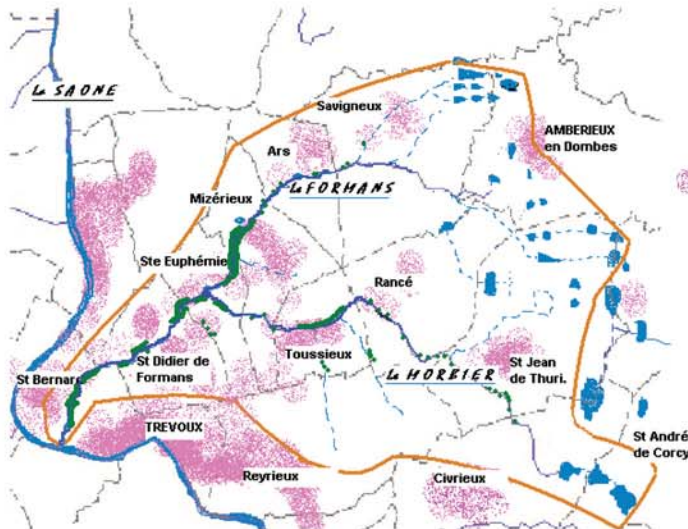
**Etablissement Public Territorial
du Bassin Saône et Doubs**
Animateur Rhône Alpes
du Contrat de Vallée Inondable de la Saône
Fabien Devidal : 04.74.06.42.04
www.eptb-saone-doubs.fr
fabien.devidal@eptb-saone-doubs.fr

Document AGESEF / EPTB Saône Doubs 2008



FORMANS-MORBIER
Rivières menacées

Zones envahies en 2008



Renouée du Japon en fleur



**ENSEMBLE, PROTÉGEONS DURABLEMENT
NOTRE PATRIMOINE NATUREL !**

A.G.E.S.E.F.
vallée Formans-Morbier

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC
Territorial du Bassin Saône et Doubs
saône & doubs

Plante exotique originaire d'Asie, la Renouée du Japon a été introduite en Europe comme plante ornementale. Son caractère envahissant (elle se substitue aux espèces locales) menace les équilibres écologiques de nos rivières, dégrade nos paysages et facilite l'érosion des berges. Aujourd'hui, elle s'est largement disséminée.



Morbier à Toussieux (printemps 2008)

Comment la reconnaître ?

- ➔ Plante vivace, buissonnante avec des tiges creuses, vertes tachées de rouge, pouvant atteindre 4 m de haut avec une croissance très rapide (4 à 5 cm par jour).
- ➔ Rhizomes et systèmes racinaires de grande taille pouvant atteindre 2 m de profondeur.
- ➔ Grandes feuilles de 15 à 30 cm en forme de cœur.
- ➔ Fleurs de couleur blanche, en grappe, apparaissant d'août à septembre.
- ➔ Les massifs de renouée sont reconnaissables en automne et en hiver par la couleur marron / brun des cannes sèches cassantes.
- ➔ La multiplication de la renouée se fait essentiellement par bouturage de morceaux de rhizomes ou de tiges qui donnent alors naissance à une nouvelle plante. Sa dispersion est essentiellement assurée par les crues et par l'homme
(7 grammes de rhizome, ou moins de 8 cm de tiges suffisent pour reconstituer un nouveau plan !)

Les conséquences de sa prolifération

- ➔ Fragilisation des berges mal protégées par un système racinaire peu efficace,
- ➔ Accès difficile aux cours d'eau,
- ➔ Uniformisation du paysage, obstruction de la vue sur le cours d'eau,
- ➔ Diminution de la biodiversité par élimination de la flore autochtone.
- ➔ Diminution de la capacité d'accueil des milieux aquatiques par absence de caches à poissons en sous berges,
- ➔ Risque d'obstruction des biefs et ouvrages hydrauliques par les cannes sèches emportées par les crues hivernales.
- ➔ ...



Morbier à Toussieux en hiver 2008 (photo prise au même endroit que la photo précédente)

Sa croissance plus rapide que toutes les autres espèces, sa densité de feuillage, les substances toxiques pour les autres végétaux dégagées par ses racines, sa facilité d'adaptation à des milieux très variés, son cycle végétatif parfait sous nos climats, en font une colonisatrice hautement performante ... et une menace durable, pour tout un écosystème ...

Au stade actuel, il paraît illusoire de vouloir l'éradiquer, il est par contre nécessaire et urgent d'en maîtriser l'envahissement.

Quelques recommandations

- ➔ Fauches répétées (3 à 5 fois par an) pendant plusieurs années avec destruction des déchets verts (séchage et brûlage ou mise en déchetterie) et en évitant que les tiges tombent dans le cours d'eau.
- ➔ Ne pas broyer pour ne pas disséminer les morceaux.
- ➔ Replantation d'une végétation adaptée aux bords de cours d'eau (saules, aulnes, frêne...) pour concurrencer.
- ➔ Arrachage des plants isolés et des petits massifs.



Pour les entreprises, les collectivités, les agriculteurs :

- ➔ Après travail sur un terrain contaminé par la Renouée du Japon, il est impératif de nettoyer minutieusement l'ensemble des outils pour ne pas disséminer de rhizomes ailleurs.
- ➔ La terre décaissée sur un terrain contaminé doit absolument être mise en décharge et en aucun cas être réutilisée ou entreposée ailleurs.

Pour les particuliers :

- ➔ Ne pas planter de Renouée du Japon sur son terrain.
- ➔ Repérer les premières pousses et les déterrer entièrement en s'efforçant de récupérer l'intégralité du rhizome.
- ➔ Ne pas laisser de berges nues (favorables à l'installation de la Renouée, éviter les coupes à blanc).
- ➔ Être vigilant sur l'origine des apports de terre sur son terrain (présence éventuelle de rhizomes de Renouée).

Remarque : L'utilisation de produits phytosanitaires est peu efficace et dangereuse pour les milieux aquatiques.